

ESTRATTO

# Micrologus

*Nature, Sciences and Medieval Societies*

XXIII - 2014

Le Corps du Prince



FIRENZE

SISMEL - EDIZIONI DEL GALLUZZO

Thalia Brero – Eva Pibiri

LE CORPS DU PRINCE AU SEIN DES RITUELS  
FUNÉRAIRES DE LA MAISON DE SAVOIE  
(XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLES)

Parler des rituels funéraires de la maison de Savoie équivalait inévitablement à renvoyer à l'ouvrage *La mort du prince*<sup>1</sup>, publié en 1994 sous la direction d'Agostino Paravicini Bagliani. Nadia Pollini y a pris en compte, dans une analyse fouillée de la documentation, les funérailles des comtes et ducs de Savoie entre 1343 et 1451, soit celles d'Aymon, Amédée VI, Amédée VII et Amédée VIII<sup>2</sup>.

Il faut attendre 2003 et l'article de Bernard Andenmatten et Laurent Ripart « Ultimes itinéraires. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Âge et Renaissance »<sup>3</sup> pour que le sujet attire à nouveau l'attention des chercheurs, bien que, dans ce cas, il se soit focalisé sur la dernière résidence du corps du prince et non sur les rituels entourant le décès.

Paolo Cozzo<sup>4</sup> a, quant à lui, récemment (2010) porté son attention sur les funérailles des ducs de Savoie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle,

\* Abréviations: AST: Archivio di Stato di Torino; DBI: *Dizionario Biografico degli Italiani*; TGS: Trésorerie générale de Savoie; Archivio di Stato di Torino, Sezione Riforme, inv. 16. Bien que cet article ait été élaboré en commun, la première partie, qui concerne le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, a été rédigée par Eva Pibiri et la seconde, consacrée au XVI<sup>e</sup> siècle, par Thalia Brero.

1. N. Pollini, *La Mort du Prince. Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451)*, Lausanne 1994.

2. Voir à cet effet l'arbre généalogique (tabl. 2).

3. B. Andenmatten, L. Ripart, « Ultimes itinéraires. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Âge et Renaissance », in *L'itinérance des seigneurs (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international de Lausanne et Romandôtier, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2001*, éd. A. Paravicini Bagliani, E. Pibiri, D. Reynard, Lausanne 2003, 214-9.

4. P. Cozzo, « "Con lugubre armonia". Le pratiche funerarie in età moderna », in *Le strategie dell'apparenza. Cerimoniali, politica e società alla corte dei Savoia in età moderna*, éd. P. Bianchi, A. Merlotti, Turin 2010, 73-91.

d'Emmanuel-Philibert<sup>5</sup> à Charles-Emmanuel III<sup>6</sup>. Il s'ensuit de ce cadre historiographique qu'entre la mort d'Amédée VIII<sup>7</sup> en 1451 et celle d'Emmanuel-Philibert en 1580, les rituels funéraires des ducs de Savoie sont peu<sup>8</sup>, voire pas connus, car les historiens ont surtout concentré leurs recherches sur les principats forts de la maison de Savoie – ceux d'Amédée VIII et d'Emmanuel-Philibert justement –, délaissant quelque peu la période de crise dynastique profonde qui s'instaure dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle: une époque marquée par des principats brefs, des morts prématurées, des souverains accédant au pouvoir dans l'enfance ou l'adolescence, des régence, des apatagistes forts, un état latent de guerre civile et une forte instabilité économique.

Sans avoir la prétention de combler cette lacune de plus d'un siècle, la présente étude se propose d'évoquer l'évolution des obsèques ducales depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à celui du XVI<sup>e</sup> siècle, en se focalisant particulièrement sur le corps du prince, afin de déterminer sa place au sein du rituel funéraire et dans le processus de transmission du pouvoir. Pour ce faire, nous nous concentrons surtout sur les pratiques savoyardes que sont les funérailles doubles et l'offrande chevaleresque des pièces d'honneur, en insistant sur les permanences et les ruptures.

### *Un double cérémonial*

Le cérémonial funéraire savoyard se produisait en deux temps bien distincts au moins depuis la mort d'Amédée VI en 1383: en premier lieu, un ensevelissement rapide qui avait lieu, en raison des mauvaises techniques de conservation du corps, entre quatre et six

5. Duc de Savoie de 1553 à 1580.
6. Duc de Savoie et roi de Sardaigne de 1730 à 1775.
7. Comte de Savoie de 1391 à 1416, puis duc jusqu'en janvier 1440.
8. Mentionnons cependant la bonne synthèse de Luisa Gentile qui élargit, dans l'ouvrage tiré de sa thèse, le cadre donné par Nadia Pollini, en reprenant les informations dispersées notamment dans des ouvrages biographiques. L. C. Gentile, *Riti ed emblemi. Processi di rappresentazione del potere principesco in area subalpina (XIII-XVI sec.)*, Turin 2008, 70-7. A. Rosie a également présenté des pistes intéressantes dans *Ritual, Chivalry and Pageantry: the Courts of Artois, Orleans and Savoy in the Later Middle Ages*, PhD thesis, University of Edinburgh, 1989, 92-111.

jours<sup>9</sup> après le décès. Ces cérémonies mettaient surtout l'accent sur l'aspect religieux des funérailles<sup>10</sup>.

Puis, en second lieu, une cérémonie complexe qui permettrait aux parents, vassaux et représentants étrangers d'effectuer le déplacement, mais qui tenait également compte du temps nécessaire pour mettre au point les détails du cérémonial, ainsi que pour la confection ou l'achat des objets, vêtements et parements indispensables à la célébration. L'effigie, telle qu'elle fut utilisée par les rois de France, dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, ne fut, de fait, jamais employée en Savoie.

### *Les secondes funérailles*

Les secondes funérailles, pratiquées par certaines grandes familles nobles depuis le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup> comme les princes d'Achaïe, étaient souvent célébrées plusieurs mois, voire un an, après le décès du prince<sup>13</sup>. Elles sont attestées pour Amédée VI en 1383 et pour Amédée VII en 1391<sup>14</sup>. Amédée VIII n'en bénéficia pas; étant donné qu'il décéda non pas en tant que duc de Savoie, mais en tant que cardinal<sup>15</sup> après avoir abandonné le pouvoir ducal depuis onze ans pour devenir pape, sous le nom de Félix V<sup>16</sup>.

9. Pollini, *La mort du Prince*, 75.
10. Nous ne nous arrêtons pas sur les premières cérémonies, dont la symbolique quant à la transmission du pouvoir est moindre par rapport aux secondes. Au sujet des premières funérailles en Savoie, voir *ibid.*, 76-88.
11. R. E. Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris 1987, 48-51; M. Gaudé-Ferragu, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq 2005, 239-57.
12. Les doubles funérailles sont attestées dans la noblesse française et chez les princes d'Achaïe au XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi que chez les Visconti et les Foix-Bearn au début du XV<sup>e</sup> siècle. Gentile, *Riti ed emblemi*, 72-3; Pollini, *La mort du Prince*, 76; Gaudé-Ferragu, *D'or et de cendres*, 287. Cette pratique n'est par contre pas attestée chez les ducs de Bourgogne, ni chez les ducs de Lorraine. Pour les comtes de Savoie, le premier cas documenté est celui d'Amédée VI en 1383; Pollini, *La mort du Prince*, 75; Gaudé-Ferragu, *D'or et de cendres*, 283-90.
13. Pollini, *La mort du Prince*, 75-6; Gaudé-Ferragu, *D'or et de cendres*, 283-9.
14. Pollini, *La mort du Prince*, 75.
15. Amédée VIII devint pape du Concile de Bâle en décembre 1439. Il abandonna le pouvoir ducal en janvier 1440, mais ne garda la tiare que jusqu'en 1449. Il mourut en 1451, en portant le titre de cardinal de Sainte-Sabine. F. Cognasso, «Amédéo VIII, duca di Savoia», in *DBI*, II, Rome 1960, 749-53.
16. Pollini, *La mort du Prince*, 30-1, 75. Amédée VIII avait pourtant spécifié

Nous ne reviendrons pas de manière spécifique sur les cérémonies concernant Amédée VI et Amédée VII, étant donné que Nadia Pollini les a déjà traitées en détail<sup>17</sup>, mais nous nous focaliserons sur celles organisées en l'honneur des ducs Louis et Amédée IX, encore peu étudiées, malgré un dossier documentaire comptable extrêmement riche<sup>18</sup>. Ces deux célébrations présentent la particularité d'avoir eu lieu en même temps. En effet, le 1<sup>er</sup> avril 1473<sup>19</sup>, Yolande de France, veuve d'Amédée IX, organisa à Verceil, dans la cathédrale Saint-Eusèbe, une cérémonie sans précédent, un an<sup>20</sup> jour pour jour après la mise en terre de son époux. Non seulement elle célébrait la mémoire du duc défunt dans un délai tardif en comparaison des secondes funérailles organisées pour Amédée VI et Amédée VII – soit respectivement quarante jours et six mois<sup>21</sup> – mais, de surcroît, elle y associait de manière originale les parents d'Amédée IX, le duc Louis de Savoie et son épouse Anne de Chypre<sup>22</sup>. En outre, un événement similaire devait également avoir lieu ultérieurement à Genève, dans le couvent des frères mineurs où reposaient Louis et Anne<sup>23</sup>, et à la

dans son testament, rédigé en décembre 1439, que ses obsèques devaient avoir lieu au plus tard un an après son inhumation. *Ibid.*, 75, 238-42. Le testament d'Amédée VIII a été édité par B. Andenmatten, A. Paravicini Bagliani, «Le testament d'Amédée VIII», in *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, éd. Id., N. Pollini, Lausanne 1992, 465-509.

17. Pollini, *La mort du Prince*, 76-99.

18. Le dossier comptable ne peut être exploité à sa juste valeur dans le cadre de cet article, faute de place; il fera l'objet d'une autre publication.

19. Les célébrations durèrent du 31 mars (vigiles) au 3 avril, le 1<sup>er</sup> avril étant le jour central. Le 3 avril semble avoir été spécifiquement le jour dévolu à la duchesse Anne. TGS, n° 121, 1474, f. 63v.

20. C'est au bout de ce laps de temps que le cadavre était considéré comme décomposé. Pollini, *La mort du Prince*, 75; Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 283.

21. Pollini, *La mort du Prince*, 75.

22. «Sensuyvent les livres faictes par reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque de Verceil, messire Urban Bonnard, a cause des exequiez de feurent messeigneurs les ducs Loys et Arné et la duchesse Anne, faictes le premier jour d'avril l'an mil III<sup>e</sup> LXXXIII tam a Verceyl comme a Genève et aussy a Pierre Chastel a la chartreuse.» TGS, n° 121, 1474, f. 53v. «Premier estre passe de ce monde mondit seigneur le duc Ame son feu mary en la cite de Verceil madite dame fit faire et procura estre fais elle seule sans autres les exeques et ensevelimens de mondit seigneur le duc Loys de ma dame la duchesse Anne sa femme et de mondit seigneur le duc Ame feu mary dicelle dame Yolant.» *Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI*, éd. L. Ménabréa, Chambéry 1839, 34.

23. Andenmatten, Ripart, «Ultimes inéances», 214-9; E. Pibiri, «Les franciscains dans l'entourage du duc Louis de Savoie et d'Anne de Chypre

chartreuse de Pierre-Châtel<sup>24</sup>, sanctuaire de l'Ordre du Collier, l'ordre dynastique savoyard fondé par Amédée VI en 1364<sup>25</sup>.

Afin de mieux comprendre les raisons de ces événements groupés, il convient de les replacer dans leur contexte. Amédée IX mourut de maladie à l'âge de 37 ans, le 30 mars 1472 à Verceil et fut enterré avec précipitation le 1<sup>er</sup> avril, après une brève exposition du corps<sup>26</sup>. Le duc n'avait pas laissé de testament<sup>27</sup> et son héritier, Philibert 1<sup>er</sup>, n'était âgé que de sept ans. Son épouse Yolande de France résistait depuis des années à ses beaux-frères, qui manœuvraient pour lui enlever le pouvoir qu'elle assumait à la place de son époux épiléptique. Ces derniers détenaient en effet la majeure partie des territoires sur le versant occidental des Alpes: Janus gouvernait pratiquement le Genevois comme un état indépendant, Philippe régnait en Bresse et Jacques était fortement implanté dans le Pays de Vaud<sup>28</sup>. C'est dans cette situation précaire que Yolande fit ensevelir au plus vite son époux, en profitant de l'éloignement géographique des frères d'Amédée IX, mais surtout en faisant acclamer, le 4 avril déjà, son fils Philibert 1<sup>er</sup> par la noblesse et une assemblée d'États réunie *ad hoc*<sup>29</sup>.

(XV<sup>e</sup> siècle), in *Le silence du cloître, l'exemple des saints, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. F. Meyer, L. Viallet, Clermont-Ferrand 2011, 319-20.

24. J. Létanche, «La chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugery», *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 47 (2<sup>e</sup> sér., 22 1909), 411-502.

25. Sur l'Ordre du Collier, voir surtout L. Ripart, «Du Cygne noir au Collier de Savoie: genèse d'un ordre monarchique de chevalerie (milieu XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle)», in *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tarda medioevo e prima età moderna*, éd. L. Gentile, P. Bianchi, Turin 2006, 91-113; T. Breto, «Les funérailles des chevaliers de l'ordre du Collier et de l'Annunciade (Savoie, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)», in *Mourir en cour. Normes usages et contraintes à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque international de Lannemezan, 11-12 juin 2010*, éd. B. Andenmatten, E. Pibiri (à paraître).

26. «Amé duc de Savoie alat de vie a trepassement au chasteau de Verseil, le londi XXX<sup>e</sup> jour de moys de mars l'an mil CCCC LXXII devers matin, entre dix et onze heures.» TGS, n° 118, 1472-1473, f. 221v. *Chroniques de Yolande de France*, 79. Aymon et Amédée VII furent mis en terre tous deux quatre jours après leur décès. Pollini, *La mort du Prince*, 48, 50, 75.

27. E. Colombo, *Iolanda, duchessa di Savoia: 1465-1478*, Turin 1893, 72.

28. F. C. Uginet, «Iolanda di Francia, duchessa di Savoia», in *DBI*, LXII, 2004, 549-53.

29. A. Tallone, *Parlamento Sabauda IV*, 1<sup>re</sup> part., *Patria cismontana*, IV, 1458-1472, Bologne 1931, 421-2, 430; Colombo, *Iolanda, duchessa di Savoia*, 263-4. Le 2 avril 1472, Yolande est nommée tutrice de son fils et le 3 avril, le Conseil jure

Si l'on peut comprendre l'existence de deuxièmes funérailles pour Amédée IX, considérant la rapidité des premières cérémonies et l'impossibilité pour les vassaux de la partie occidentale des Alpes d'y être présents, il est plus surprenant d'y associer le duc Louis et Anne de Chypre, morts respectivement huit<sup>30</sup> et onze<sup>31</sup> ans plus tôt. Toutefois, dans un contexte aussi précaire que celui de la succession d'Amédée IX, le cérémonial funéraire mis en place par Yolande prend tout son sens. En effet, en associant les parents d'Amédée IX à ces cérémonies, Yolande insistait surtout sur la filiation et la primogéniture. Le texte comptable des funérailles présente d'ailleurs Amédée IX comme le fils 'ainé'<sup>32</sup> du couple ducal, particulièrement absente dans les textes relatant les dépenses pour Amédée VI et Amédée VII. Cette précision visait évidemment à rappeler la primogéniture de Philibert et son droit légitime à la succession.

De même, organiser des cérémonies à Genève et Pierre-Châtel, de l'autre côté des Alpes, donnait la possibilité à Yolande de se positionner plus fortement dans des territoires dévolus à ses beaux-frères et d'affirmer le pouvoir de son fils sur les deux versants des Alpes.

L'acclamation de Philibert par l'assemblée d'États n'avait toutefois pas assuré son pouvoir: il fallait donc par un rituel fort, se rattachant à la plus pure tradition dynastique, et en se recentrant de manière symbolique sur le corps du prince<sup>33</sup> et sa filiation, justifier le principat du jeune duc et le préserver des attaques de Philippe de Bresse, dit Sans Terre, qui réclamait toujours la régence<sup>34</sup>, et de certains

fidélité à Philibert, tout comme la ville de Vercell. Le 15 avril, c'est au tour des États de prêter serment au jeune prince à Vercell.

30. Louis mourut à Lyon le 29 janvier 1465. Andematten, Rjpart, «Ultimes inéances», 237.

31. Anne perdit la vie à Genève le 11 novembre 1462. *Ibid.*, 236.

32. «Impensa funeralis exequiarum illustrissimorum principum dominorum Ludovici ducis ac Anne de Cypro duchisse necnon Amedei, eorum primogeniti, ducis Sabaudie, solemniter et honorifice celebratarum in civitate Vercellensi in ecclesia cathedrali sancti Eusebii eiusdem civitatis.» TGS, n° 121, 1474, f. 53r.

33. Les doubles obsèques ont parfois été motivées par la volonté d'affirmer sa place dans une succession contestée, comme ce fut le cas en 1316 lorsque Philippe de Poitiers, futur Philippe V, ordonna de nouvelles célébrations pour Louis X, son frère défunt, alors qu'il n'avait pu être présent aux premières. Gaudé-Ferragu, *D'or et de cendres*, 284-5.

34. Colombo, *Iolanda, duchessa di Savoia*, 74, 261-2; Tallone, *Parlamento Sabauda*, IV, 423.

grands vassaux qui refusaient de prêter hommage à Philibert<sup>35</sup>.

Le corps physique du prince était évidemment absent lors de ces secondes funérailles, mais il était représenté de manière très classique à Vercell par un 'lit' placé sous un tabernacle richement décoré et illuminé. Ce tabernacle était d'ailleurs orné de 24 grands écussons savoyards pour désigner le bénéficiaire des funérailles et son appartenance dynastique<sup>36</sup>. Le décor armorié de l'église était très important et la croix de Savoie omniprésente: près de 3 400 écussons la représentaient étaient disposés, tant sur les torches qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'église<sup>37</sup>.

#### L'offrande chevaleresque

Le moment fort de ces secondes funérailles était constitué d'une offrande chevaleresque<sup>38</sup>. Cette pratique, qui s'était développée dans le milieu aristocratique au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, en premier lieu en Flandre et en Angleterre, était devenue un élément central de la représentation du défunt, car son équipement militaire et de tournoi

35. Il s'agit notamment des seigneurs de Valperga, Roveri et Provana. Colombo, *Iolanda, duchessa di Savoia*, 74.

36. «Sy s'ensuyent les escussions. Et premierement pour XXXIII grans escussions de bature pour mecre sus le tabernacle, valent quatre gros la piece: VIII florins. Item plus des moyens pour mecre es draps de soye de l'esglise, valent deux gros la piece les LX: IIII ducas. Item des autres moyens fays de colleur. XLII a trois quars la piece: I ducat. Item plus d'autres grans escussions coupés tout autour fays de colleurs jusque a LX qui valent a troys quars la piece: I ducat et dymy. Item pour le premier et second jour de petis escussions I<sup>m</sup> et III<sup>c</sup> a ung quart la piece: XXXIII escus qui valent: XVIII ducas et I florin. Item pour le tier jour de ceulx de ma dame Anne XII de bature a VI gros la piece: VI florins. Item des grans pour mecre aut tout de l'esglise XXV a deux gros la piece: III florins. Item des petis escussions pour les torches IX<sup>c</sup> a deux quars la piece: XVIII escus que valent: XIII ducas et I florin. Somme grosse: CXXVI ducas et XXII gros que valent a la monoye courant a Vercel a rayson de XXX gros pour ducat: III<sup>c</sup> XVI florins X gros.» TGS, n° 121, 1474, f. 66r-v.

37. «Item livré a messire Mermet pour trois milliers et II<sup>c</sup> de petites estarches pour sarrer les escussions aux torches: IX gros.» TGS, n° 121, 1474, f. 60v.

38. Pour la célébration de l'office des morts, la noblesse avait développé une offrande profane. À la place du pain, du vin, de la cire ou de quelques monnaies présentes à l'église, les pièces d'honneur du défunt étaient offertes. Polini, *La mort du Prince*, 88-9.

était offert et exposé sur la tombe. De même, l'offrande pouvait aussi comprendre des chevaux, montés par des hommes en armes qui représentaient le mort<sup>39</sup>.

Il est à remarquer que l'offrande de 1473, tant pour Louis que pour Amédée IX, fut organisée en prenant modèle de manière indiscutable sur la première offrande d'un comte de Savoie documentée, celle d'Amédée VI en 1383<sup>40</sup>, mais en la complexifiant et en insistant plus fortement sur l'individualité des défunts.

La comptabilité ne nous permet pas de connaître de manière précise l'ordre de présentation à l'offrande, ni même les gestes déployés. Nous nous contenterons donc d'insister sur les concordances et les différences entre les cérémonies quant aux objets offerts<sup>41</sup>.

Tous les éléments de l'offrande d'Amédée VI furent présents en 1473, à commencer par la bannière de Notre Dame, puis deux bannières de saint Maurice et deux de saint Georges<sup>42</sup>. On évoquait ainsi la Vierge, protectrice de l'Ordre chevaleresque du Collier de Savoie<sup>43</sup>, et les saints patrons de la chevalerie, en premier lieu saint Maurice, protecteur de la dynastie savoyarde depuis le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>.

39. L'offrande chevaleresque est aussi attestée en Bourgogne, Bretagne et Savoie au XIV<sup>e</sup> siècle. *Ibid.*, 88-9; Gaudé-Ferragu, *D'or et de cendres*, 178-82; 289-91.

40. Pollini, *La mort du Prince*, 88-9, 249; Rosie, *Ritual, Chivalry and Pageantry*, 100-3.

41. Voir le tableau chez Pollini, *La mort du Prince*, 88-9, ainsi que celui établi par nos soins (tabl. 1).

42. « Si s'ensuyvent les bannieres. Et premierement la banniere de Notre Dame faicte sus taffetas blanc d'or fin et d'asu a faicte a vile, qui vault tant pour l'uyle comme fasson: Il ducas Item mayz deux bannieres de saint George de bacture d'argent fin valent: Il ducas. Item mes deux autres bannieres de sainte Mauris comme dessus: Il ducas. Item plus quatre bannieres de guerre, tant pour le duc Loys comme pour le duc Amé, d'argent fin comme dessus: IIII ducas. Item mais quatre autres bannieres desdictes armes de Savoie de bacture et d'argent fin que l'on doit pourter a Geneve: IIII ducas. Item deux bannieres de la devise faictes d'or desdits messeigneurs les ducs et Amé: II ducas. Item plus deux estrandars qui ont de long X aulnes et de large deux aulnes et plus fais de la bacture d'or pour lesdits messeigneurs Loys et Amé des dis et des devises desdits, valent: XVI ducas. Item mes deux pennons fais des armes de Savoie d'argent fin qui ont de long neuf aulnes et une de large et plus, valent: V ducas. Item le flauon fait es las et bacture d'or: VI gros. » TGS, n° 121, 1474, f. 65v-66r.

43. Emprise créée par Amédée VI en 1364, lors de la préparation de la croisade contre les Turcs. Par la suite, le Collier se transforma en ordre monarchique au cours des années 1383-1409. Ripart, « Du Cygne noir », 93-4.

44. Id., « L'anneau de saint Maurice », in *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie* (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.), éd. B. Andenmatten, A. Paravini Baghiani, A. Vadon, Lausanne 1994, 74.

Ces renvois aux deux saints furent de surcroît plus importants dans l'offrande d'Amédée IX et de Louis que lors de celle de leurs ancêtres, étant donné qu'ils ne se limitèrent pas aux seules bannières, mais que l'on trouve également des écus et des heaumes avec les armes des deux saints<sup>45</sup>, ainsi qu'une couverture de cheval ornée de la croix de saint Maurice<sup>46</sup>.

À l'instar des funérailles d'Amédée VI, un collier de l'Ordre du Collier<sup>47</sup> fut offert en 1473<sup>48</sup>, rappelant que le duc était le chef de l'ordre. Les lacs d'amour, emblème personnel d'Amédée VI, qui étaient également représentés sur le collier de l'ordre<sup>49</sup>, étaient aussi présents au sein de l'offrande pour Amédée IX et Louis. Ils ornaient, en effet, une couverture avec le *motto* 'fert'<sup>50</sup>, associé, lui aussi, aux lacs d'amour sur le collier de l'ordre<sup>51</sup>. Ce dernier point différe cependant des offrandes précédentes, desquelles le *motto* était absent.

Les emblèmes personnels d'Amédée VI, comme les lacs d'amour, étaient devenus, au fil du temps, des éléments 'constitutifs' de la dynastie et furent présentés dans ce sens lors de l'offrande de 1473. Les emblèmes savoyards firent donc, dans leur totalité<sup>52</sup>, partie du décor de la cathédrale Saint-Eusèbe, renvoyant de manière insistante à la dynastie.

45. « Item deux escus de saint Georges et deux de saint Mauris: I ducat. [...] Item mes XII heaulmes tant de saint Georges que de saint Mauris, enclus ceulx que l'on fait pour pourter a Geneve, fait d'argent bruny et desquels il n'y a quatre de torray que sont dorés d'or fin bruny et montent: XII ducas. » TGS, n° 121, 1474, f. 66r.

46. « Et premierement une couverture de cheval de la croix saint Mauris, une cocte d'armes faict de bature d'argent fin, vault: I ducat et dymy. » TGS, n° 121, 1474, f. 65r.

47. D. Muratore, « Les origines de l'Ordre du Collier de Savoie dit de l'Annonciade », *Archives héraldiques suisses*, 1909, 5-12, 59-66; 1910, 8-16, 72-88; Ripart, « Du Cygne Noir », Gentile, *Riti ed emblemici*, 36-41.

48. « Item ay livré a maistre Maffion de Verceyl, doctier, VIII florins d'Alle-magnie employés en ung collier de l'ordre de Savoie, lequel fust offert ausdits obseques, ensemble deux florins pour la fasson, somme: XVI florins. » TGS, n° 121, 1474, f. 64v-65r.

49. Ripart, « Du Cygne noir », 99-100.

50. Le *motto*, attesté en 1382, fut systématiquement associé aux lacs d'amour dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. *Ibid.*, 100.

51. « Item une couverture de la devise des colliers faicte de taffetas pers et une coctes d'armes de bacture d'or: II ducas. Item plus une autre couverture de la devise de las et de fert et de a et y de batures d'or, ensemble la cocte d'armes: II ducas. » TGS, n° 121, 1474, f. 64v-65v.

52. La croix de Savoie était évidemment omniprésente. TGS, n° 121, 1474, f. 64v, 60v, 61v, 65r.

Les célébrations en l'honneur de Louis et d'Amédée IX ont également suivi le modèle mis en place pour Amédée VI et Amédée VIII en ce qui concerne l'offrande des chevaux. Cette pratique, bien présente en Flandre et en Angleterre dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>, est attestée pour la première fois en Savoie lors des funérailles d'Othon I<sup>er</sup> de Grandson en 1328. Ce dernier l'avait sans doute rapportée de sa longue carrière auprès du roi Édouard I<sup>er</sup><sup>54</sup>.

Alors que dix-neuf montures avaient été offertes pour Amédée VI et vingt-trois pour Amédée VII<sup>55</sup>, nous n'en trouvons que dix pour Louis et autant pour Amédée IX<sup>56</sup>, nous montrant ainsi que les *Statuts de Savoie* promulgués par Amédée VIII en 1430 étaient suivis. Le duc avait, en effet, réglementé strictement le nombre de montures à présenter lors de ces cérémonies: dix était le nombre de chevaux autorisés pour les princes de Savoie, tandis que les barons devaient se contenter de quatre chevaux<sup>57</sup>.

Maintenant que le décor de Saint-Éusèbe est posé, focalisons-nous sur un point de l'offrande qui s'avère capital au niveau de la représentation du défunt et de la continuité dynastique: l'épée. Tout comme pour l'offrande d'Amédée VI (mais pas pour celle d'Amédée VIII)<sup>58</sup>, l'épée est bien présente dans l'offrande de 1473, mais une différence importante est à signaler. En effet, lors des cérémonies funèbres d'Amédée VI, une épée est tenue par la pointe; elle est donc inutilisable. Elle représente les victoires terrestres du défunt à la guerre.

Une autre épée, brisée cette fois, et tout aussi inutilisable que la précédente, renvoie au tournoi. Ces deux épées sont offertes.

Une dernière épée, la plus significative, est tenue par le manche, pointe vers le ciel et fait référence au pouvoir comtal immortel et impersonnel «en signe de raison et de justice», motif pour lequel elle

ne pouvait être offerte<sup>59</sup>. La caducité physique individuelle et la continuité dynastique étaient ainsi représentées en Savoie en 1383 par l'entremise de l'épée<sup>60</sup>.

En 1473, nous retrouvons deux épées: le texte comptable indique simplement que l'une des épées coupait, tandis que l'autre ne coupait pas<sup>61</sup>. Il serait tentant d'y voir les mêmes symboles que ceux énoncés précédemment, en attribuant le rôle de l'épée de justice à celle qui coupait et qui était, de fait, utilisable, mais cette fois, les deux épées furent offertes. Certes, nous ignorons quels étaient les gestes ayant accompagné ces épées lors de l'offrande, et rien ne peut nous assurer qu'une épée supplémentaire n'ait pas été utilisée, sans figurer dans la comptabilité, cela d'autant plus que celle présente pour l'offrande d'Amédée VI en 1383 ne se trouve pas dans les textes comptables. Elle est en effet connue uniquement par un *ordo* de la cérémonie<sup>62</sup>. Ce qui est certain, néanmoins, c'est le prix dérisoire des deux épées offertes en 1473, au total deux florins. Nous sommes donc bien loin des 4 000 écus avancés par Philippe de Vigneuilles dans ses *Chroniques* pour l'achat de l'épée symbolisant le pouvoir qui fut utilisée en 1473 par Charles le Téméraire, lors du transfert, de Bruges à Dijon, du corps de son père Philippe le Bon<sup>63</sup>.

Cette absence de certitude quant à la présence de l'épée de justice lors des funérailles d'Amédée IX ne remet toutefois pas en cause le rôle de l'épée pour la transmission du pouvoir en Savoie. Nous savons, en effet, comment se déroula le serment de la noblesse et des États au jeune Philibert, le 4 avril 1472, trois jours seulement après la mise en terre de son père Amédée IX, et cela grâce à une missive

59. *Ibid.*: Gentile, *Riti ed emblemi*, 74, 76, 115. Amédée VIII est représenté avec l'épée de justice en main, en 1435 environ, par Jean Bapteur dans le manuscrit d'Albertano da Brescia, *De doctrina dicendi et tacendi e De amore et dilectione Dei et proximi* (Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique). Gentile, *Riti ed emblemi*, planche 3.

60. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, la remise de l'épée constitue l'un des rites essentiels du couronnement des rois de France, en représentant la transmission du pouvoir politique et judiciaire. Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 232.

61. «Item ay livré deux especes, l'une mocte et l'autre tranchant, lesquelles furent offertes auxdits obseques, achetés a Verceyl, somme: II florins.» TGS, n° 121, 1474, f. 65r.

62. Pollini, *La mort du Prince*, 91-2; F. Caprié, *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoie*, Lyon 1662, 38-40, sans indication archivistique, publié par Pollini, *La mort du Prince*, 169-71.

63. Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 232.

53. A. Paravicini Bagliani, «L'offrande des chevaux. Une question ouverte», in *À cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret*, éd. E. Mater, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne 1999, 114-7; Pollini, *La mort du Prince*, 88-90; Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 208-13, 290-1.

54. Pollini, *La mort du Prince*, 89; B. Andenmatten, «Grandson, Othon I<sup>er</sup> de», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, éd. M. Jorio, V. Hauterive 2006, 760.

55. Pollini, *La mort du Prince*, 96.

56. «Item ay livré V grosses dozeynes d'esguillettes pour serrer les paremans de XX chevaux et pour armer XX hommes d'armes pour lesdits obseques, deux jours durant [...] III florins IX gros.» TGS, n° 121, 1474, f. 65r.

57. *Statuta Sabaudiae*, Turin 1505, livre V, f. 80r.

58. Pollini, *La mort du Prince*, 95.



des ambassadeurs milanais se trouvant à la cour de Savoie. Les émissaires rapportèrent à Galéas Marie Sforza que, pendant la cérémonie qui eut lieu au château de Verceil, un missel et une épée furent apportés à Philibert avant le serment au nouveau duc. L'épée était donc toujours un symbole de la transmission du pouvoir, mais plus nécessairement dans le cadre funéraire.

Les ambassadeurs précisèrent également que le gouverneur de Nice mit au cou de l'enfant «un grand anneau, appelé l'anneau de saint Maurice, que les ducs portaient habituellement, et qui, quand un duc mourait, était donné à son successeur»<sup>64</sup>. Le texte des émissaires milanais confère ainsi plus de poids à l'anneau dans la transmission du pouvoir qu'à l'épée. Cet anneau, considéré comme une relique de saint Maurice, fut utilisé comme signe d'investiture par les comtes de Savoie dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle au moins. En effet, les comtes se transmettaient le pouvoir par la translation de l'anneau, mais il perdit de son importance après Amédée VIII<sup>65</sup>. Cependant, dans le contexte de 1473, où Yolande dut se référer à la tradition pour légitimer le pouvoir de son fils, l'utilisation de l'anneau de saint Maurice lors de la cérémonie représentait un acte constitutif du principat de Philibert. Cela pourrait également expliquer pourquoi l'on insista fortement sur saint Maurice lors de l'offrande de 1473, en multipliant les objets présentant la croix du saint.

L'offrande des pièces d'armes permettrait également de représenter le mort quand le corps était absent, en soulignant son appartenance au monde chevaleresque sa valeur militaire<sup>66</sup>. Dans le cas d'Amédée VI, homme de guerre et mort en campagne<sup>67</sup>, cette repré-

64. «Post hec sus S. fece portare li uno anello grande quale se chiama lo anello de San Moris: Et quale per consuetudine li Duchi sempre lo portano adosso: et quando more un duca se da all'altro che e creato: per il primo acto che se ghi faza. Et cosi fu messo adosso per lo governatore de Niza, intorno al collo di questo novo duca. Deinde fu portato un messale et una spada et fu facto il zuramento in mano de questo Illmo S. Duca etc.» Colombo, *Iolanda duchessa di Savoia*, 263-4. Ce texte permet de nuancer les propos de L. Ripart quant à la perte de la symbolique du pouvoir ducal de l'anneau après la mort d'Amédée VII. Ripart, «L'anneau de saint Maurice», 75. L'anneau était porté en collier, par une riche chaîne, comme l'indique un texte comptable de la trésorerie générale de 1415 cité par *ibid.*, 67.

65. *Ibid.*, 45-91.

66. Pollini, *La mort du Prince*, 90-2; Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 290-1.

67. Amédée VI est mort en 1383 à Santo Stefano di Campobasso lors de la campagne de conquête du royaume de Naples organisée par le duc Louis d'Anjou, en accord avec le pape Clément VII. Pollini, *La mort du Prince*, 24.

sentation du défunt prenait tout son sens. Que les mêmes éléments soient repris pour l'offrande d'Amédée IX, alors que ce dernier, malade et faible tout au long de sa vie<sup>68</sup>, ne fut ni un joueteur, ni un homme de guerre, pose les limites d'une telle représentation. C'est l'incarnation du pouvoir dynastique savoyard, plus que la personne du duc lui-même, qui était représentée par ses pièces d'honneur. Lors des secondes funérailles d'Amédée IX, on renvoya au modèle chevaleresque d'Amédée VI, à la tradition, pour justifier le pouvoir du défunt. Mais en dépit de cette représentation discutable de la valeur militaire de feu Amédée IX, le duc était pourtant bien présent à ses funérailles par la profusion de son emblème personnel et de sa devise sur des couvertures pour les chevaux, des cottes d'armes, mais surtout sur un étendard de douze mètres sur deux. La personne du duc Louis fut pareillement évoquée<sup>69</sup>.

Plus surprenant dans le cadre de funérailles en Savoie, il faut signaler la présence des lettres dorées 'A' et 'Y'<sup>70</sup> représentées sur une couverture et une cote d'armes. Ces initiales, renvoyant au couple ducal Amédée et Yolande, faisaient finalement le pendant du couple ducal Louis/Anne, en matérialisant pour ainsi dire l'ascendance de Philibert, en sa présence d'ailleurs<sup>71</sup>, et en insistant à nouveau sur la primogéniture.

Les deuxièmes funérailles et l'offrande organisées par la duchesse Yolande en 1473 furent vraisemblablement les dernières pour les ducs de Savoie au XV<sup>e</sup> siècle. En effet, les ducs qui suivirent Amédée IX moururent très jeunes et intestats pour la plupart: Philibert I<sup>er</sup> décéda

68. Amédée IX souffrait d'épilepsie et avait dû abandonner le pouvoir à son épouse Yolande de France. F. Cognasso, «Amédéo IX, duca di Savoia», in *DBI*, II, 1960, 734.

69. «Item mes deux couvertes de chevanlx des devises de mesdits tres redoubtés seigneurs les ducs Loys et Amé, faictes sur taffetas pers et bacture d'or et deux cottes d'armes pareillement, valent: IIII ducas. Item plus une couverture du cheval du tonray de taffetas roge, fais des armes de mondit seigneur, ensemble la cote d'armes vault: I ducat et dymy. [...] Item plus quatre banieres de guerre tant pour le duc Loys comme pour le duc Amé d'argent fin comme dessus: IIII ducas. Item mes quatre autres banneres desdits armes de Savoie de bacture et d'argent fin que l'on doit pourter a Genesve: IIII ducas. [...] Item plus deux estendars qui ont de long X aulnes et de large deux aulnes et plus, fais de bactures d'or pour lesdits messeigneurs Loys et Amé des dis et des devises dessus, valent: XVI ducas.» TGS, n<sup>o</sup> 121, 1474, f. 65v-66r.

70. Voir n. 51.

71. TGS, n<sup>o</sup> 121, 1474, f. 57v, 59r.



sans enfant en 1482, à l'âge de dix-sept ans<sup>72</sup>. Lui succéda son frère Charles I<sup>er</sup>, qui mourut, quant à lui, en 1490, à l'âge de 22 ans<sup>73</sup>, en laissant comme héritier un garçon de neuf mois, Charles-Jean-Amédée. Sa veuve, Blanche de Montferrat, se fit proclamer régente six jours après le décès de son époux<sup>74</sup> pour éviter l'intervention du duc de Milan Galéas Marie Sforza, mais surtout celle de Philippe de Bresse, oncle du défunt<sup>75</sup>, afin qu'il ne puisse réclamer la régence et le pouvoir. Blanche de Montferrat convoqua d'ailleurs une assemblée d'États de tout le duché en urgence, afin qu'ils jurent fidélité à son fils. Dix ans après l'acclamation de Philibert I<sup>er</sup>, Blanche put se réferer à ce précédent sans avoir besoin de mettre sur pied de secondes funérailles, comme Yolande avait dû le faire.

La tradition semblait désormais établie: à la mort du duc, son héritier était solennellement proclamé devant les États, ce qui réduisait à peu de choses le rôle des enterrements ducaux dans le processus successoral<sup>76</sup>. Le corps du prince n'était donc plus nécessaire à la transmission du pouvoir. Charles-Jean-Amédée n'eut toutefois pas le temps de régner, car il perdit la vie à l'âge de sept ans<sup>77</sup>. Philippe de Bresse put enfin devenir duc, sous le nom de Philippe II, mais décéda au bout d'un an de règne en 1497<sup>78</sup>. Ses obsèques furent surtout empreintes de religieux<sup>79</sup>. Il n'y eut pas de secondes funérailles, ni d'offrande chevaleresque. De même, aucune épée n'est mentionnée dans les textes et, plus surprenant, aucun emblème dynastique, ni blason.

72. Andennatten, Ripart, «Ultimes itinérances», 241-2; R. Crotti Pasi, «Filiberto I, duca di Savoia», in *DBI*, XLVII, 1997, 651-2.

73. Il meurt le 14 mars 1490. Andennatten, Ripart, «Ultimes itinérances», 242-43; F.-C. Ugnet, «Carlo I, duca di Savoia», in *DBI*, XX, 1977, 288-94.

74. Le 20 mars, le Conseil *cum domino* donnait à la jeune femme la tutelle et régence, qui furent confirmées par l'assemblée d'États du 6-16 avril. Dans la convocation, Blanche exhorte les États à lui être fidèle contre les prétentions de Philippe Sans Terre. A. Tallone, *Parlamento Sabauda VI*, 1<sup>re</sup> part., *Patrisa cismondana*, VI, 1490-1524, Bologne 1932, 1-7.

75. Il se trouvait à Lyon au moment de la mort de son neveu. *Ibid.*, 6.

76. Andennatten, Ripart, «Ultimes itinérances», 210, 213; Gentile, *Riti ed emblemi*, 76.

77. Andennatten, Ripart, «Ultimes itinérances», 243.

78. *Ibid.*, 241-2.

79. Le compte pour les obsèques est publié dans E. de Quinsonas, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas*, III, Paris 1860, 1-4. Voir aussi Andennatten, Ripart, «Ultimes itinérances»,

Si nous reprenons ce que nous avons présenté pour faire un bilan intermédiaire, il s'avère que les secondes funérailles organisées par Yolande de France en 1473 furent sans conteste les cérémonies funèbres savoyardes les plus fastueuses du XV<sup>e</sup> siècle. Elles marquèrent les esprits à tel point qu'un envoyé du marquis de Mantoue déclara qu'il s'agissait «de la plus belle démonstration jamais faite à l'occasion de la mort d'un seigneur dans cette région»<sup>80</sup>.

Il suffit, d'ailleurs, pour s'en convaincre de comparer les sommes versées à cette occasion, 10 634 florins<sup>81</sup>, contre celles déboursées pour les funérailles de Philippe II en 1497, 1 717 florins<sup>82</sup>.

Les somptueuses cérémonies de 1473 détonnent toutefois fortement dans le panorama des funérailles de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, plutôt tournées vers une certaine modestie. En France, les offrandes et la pompe funéraire tendent déjà à disparaître depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup>; la Savoie suit cette tendance avec un retard de quelques décennies. Dès 1450, les comtes de Challant, par exemple, mentionnent très clairement dans leurs testaments qu'ils désirent une cérémonie sans pompe ni ostentation, et qu'ils refusent catégoriquement d'offrir des chevaux ou des pièces d'honneur. L'un d'entre eux, Jacques, précise même, en 1458, qu'il acceptait que son heaume, sa cotte d'arme et ses bannières soient placés sur sa tombe, uniquement par déférence pour sa dynastie, mais de nuit et en secret<sup>84</sup>. En ce qui concerne la famille ducale à la même époque, si nous ne possédons pas les testaments de Louis de Savoie et de son épouse Anne de Chypre, nous pouvons toutefois affirmer qu'ils furent tous deux enterrés dans la chapelle qu'ils avaient fondée dans le couvent des cordeliers de Genève en portant l'habit des francis-

213; F. Gabotto, *Lo Stato sabauda da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto*, III, Turin 1893, 73-6.

80. Le 7 mai 1473, Raffaele de Catanej, surnommé Sviga, se trouvant à Turin, mentionne, en effet, dans sa lettre envoyée au marquis de Mantoue que «lo officio de la morte del duca fu la più bella dimostrazione che mai fusse fatta per morte de signore in quella parte secundo la nopenione (sic) d'alquanti».

*Ibid.*, II, 1893, 99.

81. TGS, n<sup>o</sup> 121, 1474, f. 67r.

82. Quinsonas, *Matériaux*, III, 4.

83. *Ibid.*, 182-6.

84. O. Zanolli, *Les testaments des seigneurs de Challant*, Aoste 1974, 275. Boniface de Challant demande également des obsèques *sine pompis*, en 1450 et en 1466. *Ibid.*, 238, 314; Rosie, *Rituel, Chivalry and Pageantry*, 99.

cains<sup>85</sup>. Il n'y eut vraisemblablement pas de deuxièmes funérailles pour Louis: d'une part, car la documentation n'en fait pas mention; d'autre part, car le couple ducal, très proches de l'observance franciscaine<sup>86</sup>, refusa probablement la 'pompe funèbre', à l'image de certains princes français<sup>87</sup>. Ceci expliquerait d'autant plus que Yolande ait pu les inclure dans les cérémonies pour son époux et qu'elle ait été contrainte de suivre comme modèle pour l'offrande les exemples d'Amédée VI et d'Amédée VII. N'oublions pas en effet que le duc Louis reçut le pouvoir ducal des mains d'Amédée VIII, devenu pape sous le nom de Félix V, le 6 janvier 1440, en présence du corps 'vivant' de son père.

\* \* \*

Durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le duché de Savoie avait connu une multitude de règnes brefs et, par conséquent, autant de funérailles ducales. La première moitié du siècle suivant fut à l'inverse caractérisée par une certaine stabilité dans l'exercice du pouvoir. En effet, si le duc Philibert II ne régna que de 1497 à 1504, son frère et successeur Charles II connut pour sa part un long principat qui s'étendit de 1504 à 1553. Sur une période de 50 ans, donc, seulement deux obsèques ducales – et encore: à l'heure de son trépas, si Charles II portait toujours le titre de duc de Savoie, il ne régnait de fait plus sur rien. Ses États ayant été envahis par la France et les Bernois en 1536, il vivait exilé au sein de son propre duché, sans cour, entouré d'à peine quelques serviteurs. Ses funérailles, pour le moins minimalistes comme nous le verrons, ne peuvent ainsi véritablement être considérées comme celles qu'aurait dû recevoir un duc de Savoie.

Comment, dès lors, étudier les funérailles princières à la cour de Savoie en cette première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>88</sup>? En convoquant

un troisième protagoniste: Philippe de Savoie-Nemours, soit le frère des deux ducs ci-dessus évoqués. Le benjamin de cette fratrie avait reçu des mains de Charles II le comté de Genevois en 1514 et, de celles de François I<sup>er</sup>, le duché de Nemours en 1528. Comte savoyard et duc français, mais surtout membre de la maison de Savoie, ce Philippe fut gratifié à sa mort de funérailles spectaculaires, organisées par Charles II en 1534. Rapportées par un récit très détaillé, les obsèques de ce cadet sont paradoxalement bien mieux documentées que celles de ses frères aînés, qui régnèrent pourtant tous deux sur la Savoie. L'étude de cette cérémonie comble ainsi une lacune, nous donnant un jalon supplémentaire pour saisir quelle politique cétéromielle la maison de Savoie poursuivait durant les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle.

#### *Philibert II de Savoie*

La mort de Philibert II, le 10 septembre 1504, prit la cour par surprise. D'après les contemporains, au terme d'une exténuante partie de chasse en pleine canicule, le jeune duc se serait abondamment désaltéré d'eau glacée. En aurait résulté un coup de chaleur fatal: Philibert II expira à l'âge de 24 ans au château de Pont-d'Ain, dans la chambre même où il avait vu le jour<sup>89</sup>.

Ses obsèques nous sont essentiellement connues par les sources comprables<sup>90</sup>. La dépouille de Philibert II fut exposée pendant cinq jours au château de Pont-d'Ain, veillée par de nombreux religieux. Durant cet intervalle, le corps du prince fut embaumé et son cœur enterré dans la chapelle du même château. Le sixième jour après la mort du duc, le 15 septembre, le défunt fut mené en procession à Bourg-en-Bresse, où se déroula une première messe. Le corps fut

85. Pibiri, «Les franciscains», 311. La trésorerie générale indique qu'une robe de cordelier a été achetée pour Louis de Savoie pour son enterrement en 1465: «Item mes acheté dudit Cynard VI aulnes de gris de Visconté de Rouhan l'aune au pris de XL gros monnoye de Roy, duquel fut fait ung habit de cordelier pour vestir mondit feu seigneur, monter: X escus et XX gros Roy.» TGS, n<sup>o</sup> 111, 1465-1466, f. 316r.

86. Pibiri, «Les franciscains», 313-28.  
87. Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 271-81.

88. Pour de plus amples développements sur ce sujet, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse, dirigée par les professeurs Agostino Paravicini

Baghiani et Bernard Andenmatten de l'Université de Lausanne: T. Brero, *Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1470-1550): entre stratégies dynastiques et représentation du pouvoir*, 2013.

89. Philibert Pingon, *Inchytorum Saxonie Sabaudiaque principum arbor gentilitia*, Turin 1581, 68-9. Au sujet des circonstances de la mort de Philibert II, voir Quinsonas, *Matériaux*, I, 1860, 268-82; Jean Lemaire de Belges, *La Couronne martirique*, Lyon 1549, 6-19; Guillaume Paradin, *Chronique de Savoie*, Lyon 1561, 387-91.

90. Compte d'Étienne Capris, trésorier général de Savoie, publié par Quinsonas, *Matériaux*, III, 75-105.

veillée durant la nuit dans l'église Notre-Dame de Bourg, puis le lendemain amené, toujours en procession, à l'église Saint-Pierre de Brou où, après une seconde messe, le duc fut enseveli en grande pompe<sup>91</sup>.

Le choix de Brou comme lieu de sépulture avait été exigé par la veuve de Philibert II, Marguerite d'Autriche, qui tenait à honorer un vœu effectué 24 ans auparavant par la mère de son époux, Marguerite de Bourbon. En 1480, le père de Philibert, Philippe de Bresse, avait vu ses jours mis en danger par un accident de chasse. Reconnaisante du rétablissement miraculeux de son mari, Marguerite avait promis de faire reconstruire l'ancien prieuré bénédictin de Brou, mais n'avait pu mener ses projets à bien<sup>92</sup>. Elle fut cependant elle-même enterrée dans l'église du lieu et c'est à ses côtés que son fils fut enseveli. Nous n'évoquerons pas ici le somptueux tombeau que Marguerite d'Autriche fera ultérieurement construire à Philibert II en l'église de Brou<sup>93</sup>. En effet, la maison de Savoie n'intervint nullement dans la construction de cet édifice, qui relève plus du mausolée conjugal que d'une nécropole dynastique<sup>94</sup>.

Les funérailles de Philibert II s'inscrivirent dans la continuité de celles de ses prédécesseurs immédiats. Le jour de l'enterrement du prince, le 16 septembre 1504, était aussi celui des funérailles solennelles: le jeune duc ne bénéficia pas de deuxièmes obsèques ni d'une offrande chevaleresque. Il faut toutefois préciser qu'en comparaison des funérailles assez simples qui avaient été réservées aux ducs Philibert 1<sup>er</sup>, Charles 1<sup>er</sup> et Charles-Jean-Amédée, ou de celles de son père, Philippe II, lors desquelles l'ostentation déployée était uniquement religieuse, l'enterrement de Philibert II semblerait presque fastueux. En effet, l'apparat y occupe une place prégnante par rapport aux obsèques précédentes et on observe une réintroduction des sym-

boles héraldiques dans le décor<sup>95</sup>. On demeure toutefois bien loin des cérémonies spectaculaires qui célébreraient, près de 25 ans plus tôt, la mémoire d'Amédée IX, de Louis de Savoie et d'Anne de Chypre. Malgré tout, on peut affirmer qu'au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle, la pompe faisait un timide retour dans les cérémonies funèbres savoyardes. La mode n'était alors plus, du moins en Savoie, à l'extrême humilité; elle n'était cependant pas encore au faste cérémoniel qui se déploiera à nouveau sous le règne du duc suivant, Charles II.

Les funérailles de Philibert II comportent deux nouveautés qu'il convient de signaler. Tout d'abord, lors de la procession, le cercueil du prince était porté sous un dais de velours noir barré d'une croix de taffetas blanc<sup>96</sup>. Ensuite, le rang du défunt était souligné par la présence d'un chapeau ducal en laiton doré, porté «audevant du corps de feu mon dit seigneur à son interrement»<sup>97</sup>. Il s'agit de la première attestation, au sein du cérémonial funèbre savoyard, de ces deux insignes du pouvoir que sont le dais et le chapeau ducal. Ces deux objets ont plusieurs points communs: leur exhibition au sein d'un cortège funèbre décollait directement des coutumes royales; tout deux firent leur première apparition au sein du cérémonial princier lors des funérailles de Philippe le Bon, duc de Bourgogne; ils symbolisaient enfin, l'un comme l'autre, la dignité du défunt et son pouvoir politique.

Le dais était en effet un insigne de la souveraineté qui avait longtemps été réservé à l'usage exclusif de la monarchie. Constitutif du cérémonial royal depuis le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, en particulier lors des funérailles et des joyeuses entrées, ce n'est qu'en 1467 qu'il était apparu au sein d'obsèques princières, celles de Philippe le Bon: par l'adoption de cet usage français, Charles le Téméraire, qui organisait les funérailles de son père, entendait clairement montrer son indépendance face au royaume et ses propres prétentions à une souveraineté totale<sup>98</sup>. Quant au chapeau ducal, il était le pendant

91. *Ibid.*, 76-9, 82-4; Samuel Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon 1650.

92. M. Brucher, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille 1927, 146.  
93. Au sujet des tombeaux de Brou, voir *ibid.*, 143-282. On trouvera un récent point bibliographique dans l'ouvrage en ligne *Brou, un monument européen à l'aube de la Renaissance*, Éd. du Patrimoine, Centre des monuments nationaux 2009: [http://www.monuments-nationaux.fr/fichier/editions\\_livre/711/livre\\_pdf\\_fr\\_brou\\_complet.pdf](http://www.monuments-nationaux.fr/fichier/editions_livre/711/livre_pdf_fr_brou_complet.pdf).

94. Pour reprendre l'expression d'Andenmatten, Ripart, «Ultimes tinéances», 225.

95. Voir les sources comptables, qui évoquent des centaines d'écussons armoriés, de grandes dépenses d'étoffes pour tendre les diverses églises et la chapelle ardente de noir, ou encore le fait que les vitraux de l'église durent être ôtés pour que l'abondance de torches ne fasse pas suffoquer l'assistance. Quinsonas, *Matériaux*, III, 75-105.

96. *Ibid.*, 104.

97. *Ibid.*, 84.

98. Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 229-32. Le dais figurera ensuite aux

évident de l'emblème des rois par excellence, la couronne. C'est encore lors des obsèques de Philippe le Bon – mais les secondes, cette fois, qui prirent place en 1473 lors du transfert de la dépouille du duc à Champmol – que cet attribut figura pour la première fois dans le cérémonial princier. Cet emprunt à la royauté de l'un de ses plus forts symboles visait à justifier les prétentions de Charles le Téméraire au titre de roi des Romains<sup>99</sup>. En Savoie, le chapeau ducal avait déjà été représenté sur la tombe du duc Philibert I<sup>er</sup>, en 1482<sup>100</sup>; cependant, les obsèques de Philibert II incarnent la première attestation dans un cortège funèbre savoyard de cet objet, qui permettrait à la maison de Savoie de se hausser indirectement à une dignité quasi royale.

Les sources ne nous permettent pas d'affirmer avec certitude si l'héritier du défunt, le duc Charles II, assistait aux obsèques. Mais c'était vraisemblablement le cas: d'une part car au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, il était devenu d'usage que le successeur assiste aux funérailles du duc de Savoie<sup>101</sup>. D'autre part, parce que le chroniqueur contemporain Maccanée affirme que le lendemain du trépas de Philibert II, soit le 11 septembre 1504, Charles II se trouvait auprès de la dépouille. Là, «après un entretien avec sa mère avisée, il mit respectueusement l'anneau de saint Maurice, preuve de succession authentique, lequel avait été légué à la famille de Savoie par l'abbé et les moines de Saint-Maurice, à la condition qu'il ne soit jamais légué à une autre famille»<sup>102</sup>. La chronique ne

rapporte rien d'autre sur la mort de Philibert II et l'accession au pouvoir de Charles II, ce qui accentue l'importance de cet épisode et prouve que ce très ancien geste de dévolution du pouvoir était encore pratiqué au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>103</sup>. Alors que c'étaient désormais surtout les assemblées des États qui intronisaient véritablement le nouveau duc<sup>104</sup>, la transmission de cet anneau avait perdu son sens intrinsèque, mais gardait une forte valeur symbolique.

#### *Philippe de Savoie-Nemours*

La mort de Philibert II inaugura le long règne de son frère cadet Charles II. Près de 30 ans après le trépas de l'aîné, c'est le benjamin de cette fratrie qui décédait: le 15 novembre 1533, Philippe de Savoie, comte de Genevois et duc de Nemours, mourut à Marseille à l'âge de 43 ans. Il s'y était rendu pour assister au mariage du fils de François I<sup>er</sup>, le futur Henri II, avec Catherine de Médicis. Comme plusieurs invités de la noce, il succomba à une épidémie qui sévissait alors dans le port. Sa dépouille, veillée quelques jours dans la cathédrale de Marseille, fut ensuite acheminée jusqu'à Annecy, où elle arriva trois semaines après le décès, le 6 décembre 1533. Elle fut déposée dans la chapelle du château<sup>105</sup>.

Le choix d'Annecy n'était pas anodin; il rend nécessaire l'ouverture d'une parenthèse consacrée au choix du lieu de sépulture. Comme l'ont démontré Bernard Andenmatten et Laurent Ripart, jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, les membres de la maison de Savoie se faisaient quasi systématiquement enterrer dans la nécropole dynastique de Hautecombe. Puis la maison de Savoie adopta une pratique que l'on pourrait qualifier d'itinérance funéraire. En d'autres termes, les membres de la famille ducale étaient ensevelis à proximité de leur lieu de décès ou, plus rarement, dans un lieu désigné par leur testament: en résultat une dispersion des sépultures princières à travers toutes les provinces du duché<sup>106</sup>. Cette tendance s'inversa à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, quand la cathédrale de Turin prit la fonction de nouvelle nécropole dynastique.

obsèques de René I<sup>er</sup> d'Anjou en 1481, de Pierre II de Bourbon en 1503 et de René de Lorraine en 1508. *Ibid.*, 239.

99. *Ibid.*, 233-4. On retrouve un chapeau ducal aux funérailles de François II d'Orléans-Longueville en 1513. M. Chatenet, «Pieux triomphes et lamentables pompes. Les obsèques des Orléans-Longueville aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles», in *Demeures d'éternité: églises et chapelles funéraires aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque tenu à Tours du 11 au 14 juin 1996*, éd. J. Guillaume, Paris 2005, 243.

100. J. Jacquemoud, *Description historique de l'abbaye royale d'Hautecombe et des mausolées élevés dans son église aux princes de la royale Maison de Savoie*, Chambéry 1843, 120.

101. Pollini, *La mort du Prince*, 84.

102. Maccanée, *Epitome historice novem ducum sabaudorum*, in *Historiae Patriae Monumenta, Scriptores*, I, Turin 1840, 812: «[...] colloquioque cum materna prudentia habito, annulum divi Mauricii in verae successionis indicium revertenter indidit, qui, ut sabaudianae familiae hac lege ab antistite, et monacis divi Mauricii donatus fuit, ne unquam in aliam transiret gentem».

En choisissant d'être inhumé à Annecy, Philippe de Savoie allait à l'encontre de la politique alors suivie par la branche aînée de sa maison. En effet, selon le récit de ses funérailles, bien que l'église de Notre-Dame d'Annecy «n'estoit de l'amplitude requise a la pompe d'un tel prince», elle fut tout de même choisie, cela pour deux raisons: d'une part, elle était «l'antienne sepulture de ses tres illustres predecesseurs», et de l'autre, Philippe lui-même, «vivant, peu avant son trespas, s'estoit la ordonné»<sup>107</sup>.

Annecy était la capitale du comté de Genevois. Ce dernier était passé aux mains des Savoie au début du XV<sup>e</sup> siècle, suite à l'extinction de la famille des comtes de Genève qui le possédaient jusqu'à alors. Philippe n'était pas le premier cadet à recevoir ces terres en apanage: un autre Philippe de Savoie, fils d'Amédée VIII, l'avait obtenu en 1440, tout comme Janus de Savoie, fils du duc Louis, en 1460. Mais ces deux apanagistes étaient morts sans héritier mâle, tandis que notre Philippe de Savoie laissait un fils, Jacques de Savoie-Nemours, qui allait hériter du comté<sup>108</sup>.

Philippe de Savoie était ainsi le fondateur d'une nouvelle branche cadette de la maison de Savoie: c'est dans cette optique qu'il avait ordonné qu'on l'enterre auprès de ses 'predecesseurs'. Or ce terme ne désignait pas les apanagistes de la maison de Savoie, ensevelis dans d'autres établissements religieux, mais bien la famille des comtes de Genève - éteinte depuis plus d'un siècle et avec laquelle Philippe n'avait d'ailleurs aucun lien de sang. La collégiale d'Annecy. Notre-Dame de Liesse, avait en effet été la nécropole dynastique des comtes de Genève. Près de 130 ans plus tard, Philippe lui redonnait cette fonction, mais pour une autre maison, celle des Savoie-Nemours. En se positionnant clairement comme le successeur des comtes de Genève, il manifestait son indépendance par rapport à la branche aînée de la maison de Savoie et ancrerait durablement à Annecy la lignée qu'il avait fondée. De fait, les membres de la dynastie des Savoie-Nemours se firent dès lors enterrer à Notre-Dame de Liesse, jusqu'à l'extinction de cette famille en 1665<sup>109</sup>.

107. AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat II, mazzo 15, n° 18, f. 2v-3r.

108. R. Avezou, «Le rôle d'Annecy aux XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Les apanages: comté de Genevois et duché de Genevois-Nemours», *Annesci*, 12 (1965), 10-27.

109. M.-R. Sautier, «Relation des funérailles de quelques princes de la famille des Genevois-Nemours, 1691», *Annesci*, 12 (1965), 50-67; Andenmatten, Ripart, «Ultimes itinérances», 223-34.

Les funérailles de Philippe de Savoie doivent ainsi être considérées comme celles d'un prince souverain, qui plus est fondateur d'une dynastie. Mais elles sont aussi celles d'un cadet de la maison de Savoie; le duc semble d'ailleurs avoir pris une grande part dans leur organisation. Le récit des funérailles précise en effet que c'est le judiciaire de Charles II, François de Myozinge, qui avait élaboré la cérémonie<sup>110</sup>. En outre, une place de premier plan est accordée dans le rituel aux héraults savoyards Bonnes Nouvelles, Chablais et Prié-mont. L'appartenance du défunt à la maison de Savoie est enfin abondamment rappelée par le décor héraldique<sup>111</sup>.

Fermons cette parenthèse pour retrouver la dépouille de Philippe de Savoie là où nous l'avons laissée, soit le 6 décembre 1533 dans la chapelle du château d'Annecy. Elle y demeura plus de trois mois, dans l'attente des obsèques solennelles qui furent célébrées à la mi-mars de l'année suivante. Cet intervalle paraîtrait anodin dans le cas de secondes funérailles, mais il devient étonnamment long lorsque l'on réalise que les obsèques en question étaient bien les premières - et les seules - dont fut gratifié Philippe de Savoie. Le récit de ses funérailles précise en effet que la dépouille était renfermée dans un cercueil de plomb, lui-même entouré d'une caisse de bois «bien colée et couverte de ce quy estoit requis a la conservation du corps qui estoit dedans»<sup>112</sup>.

Le 19 mars 1534, une procession solennelle mena le corps du défunt depuis la chapelle du château d'Annecy jusqu'à Notre-Dame de Liesse pour assister aux vigiles. Le cercueil de Philippe de Savoie, couvert d'un drap d'or et surmonté d'un dais, était transporté par deux mules harnachées de velours noir<sup>113</sup>. La dépouille du prince fut laissée dans la collégiale pour la nuit, au sein de la chapelle ardente construite à cet effet. Le lendemain, soit le 20 mars 1534, eurent lieu les funérailles solennelles. Comme le voulait l'usage, trois messes furent données devant une nombreuse assistance; au terme de la troisième prit place une offrande chevaleresque<sup>114</sup>.

110. AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat II, mazzo 15, n° 18, f. 2v-3r. Au sujet de François de Myozinge, voir T. Brero, *Les baptêmes princiers. Le cérémoniel dans les cours de Savoie et de Bourgogne (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.)*, Lausanne 2005, 78-81.

111. AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat II, mazzo 15, n° 18, *passim*.

112. *Ibid.*, f. 6v.

113. *Ibid.*, f. 4r-7v.

114. *Ibid.*, f. 7v-9v.

Ce rituel n'avait plus été pratiqué à la cour de Savoie depuis 51 ans, soit lors des obsèques commémoratives organisées en 1473 par Yolande de France pour Amédée IX, Louis de Savoie et Anne de Chypre. Précisons en outre que l'offrande était habituellement réservée aux secondes funérailles: c'était donc la première fois en Savoie qu'elle se déroulait en présence du corps du défunt.

L'offrande était composée de douze pièces, qui furent offertes à l'église dans l'ordre suivant<sup>115</sup>:

- Un guidon<sup>116</sup> aux couleurs de Philippe de Savoie, à savoir le noir, le violet et l'incarnat. Il représentait la scène de l'Annonciation, entourée de quatre pégases et surmontée d'un chapeau ducal, et portait la devise du défunt en lettres d'or, 'Suyvant Sa voie'.
- Un étendard aux couleurs du prince et portant sa devise.
- Une cotte d'armes aux armes du défunt.
- Des éperons d'or.
- Un cheval caparaçonné d'un tissu de velours rouge semé de croix de saint Maurice.
- Un écu de joute, sur lequel figuraient les armes de Genevois, le collier de l'Ordre de l'Annonciade et une tête de lion.
- Le heaume, dont les plumes étaient aux couleurs du défunt.
- L'épée dans un fourreau de velours cramoisi.
- Le pennon aux armes de Genevois.
- Le chapeau ducal.
- Le collier de l'Ordre de l'Annonciade – l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie<sup>117</sup>.
- Le manteau de chevalier de l'Ordre de l'Annonciade.

Si l'on compare l'offrande pratiquée aux obsèques de Philippe de Savoie en 1534 à celles des autres membres de la maison ducale aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, on remarque tout d'abord que le rituel s'était orienté vers une certaine simplification. Ce ne sont plus une multitude d'étendards ou plusieurs chevaux qui sont offerts; au contraire, l'armement du défunt est comme synthétisé par une seule pièce pour chaque catégorie d'objets.

115. *Ibid.*, f. 5r-6r, 8r.

116. Soit une bannière de guerre.

117. L'Ordre de chevalerie de la maison de Savoie porta successivement les noms du Collier et, dès 1518, d'Ordre de l'Annonciade.

On signalera aussi l'apparition de nouveaux éléments: le manteau de l'Ordre de l'Annonciade et le chapeau ducal n'avaient jamais figuré dans une offrande savoyarde auparavant. On remarquera en outre qu'après les épées brisées, tenues par la pointe ou par la garde qui étaient offertes aux obsèques précédentes, les funérailles de Philippe de Savoie-Nemours présentent un nouveau cas de figure: celui d'une épée laissée dans son fourreau. Enfin, on notera que ces différentes pièces d'honneur étaient toutes personnalisées, soulignant à la fois l'individualité du défunt, son statut de comte de Genevois et de duc de Nemours, son appartenance à la maison de Savoie et celle à l'Ordre dynastique savoyard de l'Annonciade.

L'offrande chevaleresque terminée prit place celle des parents du deuil<sup>118</sup>, lesquels représentaient la parenté du défunt. Ils présentèrent chacun un cierge à l'autel pour l'âme du disparu. L'héritier de Philippe, Jacques de Savoie-Nemours, aurait dû être présent pour mener le grand deuil, mais n'étant alors âgé que de deux ans, il était représenté par son cousin, le jeune Charles de Luxembourg. S'ensuivit un éloge funèbre de Philippe de Savoie par le prieur des dominicains d'Anney, lors duquel il évoqua «asses prolixement» toute la généalogie de Philippe de Savoie-Nemours, ses vertus et ses hauts faits, sans oublier le déchiffrement de son blason<sup>119</sup>.

L'évêque de Belley<sup>120</sup>, qui avait été l'officiant de la dernière messe, dit alors le *Libera me* et le *Lexandi* en compagnie des autres prêtres, des chanoines et des enfants de chœur. Pendant ce temps, le cercueil de Philippe de Savoie était porté dans sa sépulture. Une fois la bière installée dans le caveau, l'évêque de Belley lut l'évangile de saint Jean; au moment où il prononça les mots *Verbum caro factum est*<sup>121</sup>, le grand pennon aux pleines armes de Genevois, qui était jusqu'alors toujours demeuré droit, fut baissé et posé à terre devant le grand autel. Au même instant, le héraut Genevois jeta son bâton à terre et cria trois fois, «en voix pitieuse et lamentable: le duc de Nemours, comte de Geneve et Genevoys, et baron de Faucigny est

118. Au sujet des parents du deuil, voir Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 152-7.

119. AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat II, mazzo 15, n° 18, f. 8v-9r.

120. Claude d'Estavayer, évêque de Belley et chancelier de l'Ordre de l'Annonciade. À son sujet, voir Brero, *Les baptêmes princiers*, 397-8.

121. «La parole s'est faite chair», soit l'incarnation du Verbe.



mort». Puis il redressa son bâton et, semblablement, le pennon aux armes de Genevois fut relevé. Le héraut cria alors par trois fois «Vive monseigneur Jaques de Savoie, nostre comte nouveau». On enleva alors à Charles de Luxembourg, qui représentait le successeur, son chapeon de deuil pour lui mettre un bonnet. La cérémonie était terminée.<sup>122</sup>

L'inhumation de Philippe de Savoie-Nemours marque un tournant: le cérémonial funèbre savoyard intègre à cette occasion plusieurs étapes, dont certaines étaient déjà constitutives — depuis longtemps — des funérailles royales et princières. En premier lieu, notons la présence d'un objet symbolisant la transmission du pouvoir (ici un pennon aux armes de Genevois), qui est baissé au moment de la proclamation de la mort du prince, puis relevé triomphalement à l'annonce du nom de son successeur. La nature de cet 'objet transitoire', porté avec les autres pièces d'honneur du défunt puis recevant un traitement à part au moment de l'ensevelissement, pouvait varier selon les cours: il s'agissait d'un écu porté de blais puis redressé chez les comtes de Foix-Béarn<sup>123</sup>, d'une épée baissée puis relevée à la cour de Bourgogne<sup>124</sup> ou encore d'une cotte d'armes ôtée puis revêtue chez les ducs d'Orléans-Longueville<sup>125</sup>. Précisons que le cérémonial savoyard ne semble pas avoir conservé la coutume, issue de la royauté, de la dissolution de la maison du souverain, lors de laquelle les officiers ayant servi le défunt rompaient ou jetaient les insignes de leur fonction dans la fosse. Lors des funérailles de Philippe de Savoie-Nemours, seul le héraut déposait son bâton en annonçant la mort du prince; il le reprénait une fois l'héritier proclamé, en un geste qui dédoublait l'abaissement puis le rétablissement du pennon.

Quant au cri rituel 'Le roi est mort, vive le roi', il fut pour la première fois utilisé en 1422 en France, lors des funérailles du roi Charles VI; il devint ensuite traditionnel lors des obsèques royales. Il faut attendre 1503 et la mort de Pierre II de Bourbon pour qu'une semblable proclamation prenne place lors de funérailles prin-

122. ASTI, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat II, mazzo 15, n° 18, f. 9r-v.

123. P. Tucoco-Chala, «Les honneurs funèbres d'Archambaud de Foix-Béarn à Orthez en 1414», *Revue de Pau et du Béarn*, 5 (1977), 18-9.

124. Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 299-62.

125. Charetet, «Piteux triomphes», 246.

cières<sup>126</sup>; un précédent avait été créé et dès lors, la plupart des maïsons princières adoptèrent ce cri de transmission du pouvoir. Les funérailles de Philippe de Savoie-Nemours, en 1534, en fournissent la première attestation à la cour de Savoie.

Enfin, la transition entre les deux règnes était accentuée par ce qui semble être une particularité savoyarde: on enlevait au successeur (en l'occurrence, ici, son représentant) son chapeon de deuil pour lui faire revêtir à la place ce que le récit des funérailles qualifie de «bonnet». S'agirait-il d'un bonnet ducal? On peut en douter: il aurait été surprenant qu'un tel attribut ait été placé sur le chef non pas du successeur, mais de celui qui, dans ce cas précis, le représentait. Le message était néanmoins clair: place au nouveau règne.

#### *Charles II de Savoie*

Le déroulement des funérailles de Philippe de Savoie-Nemours est d'autant plus intéressant qu'il nous donne une idée générale des obsèques dont aurait dû bénéficier Charles II à sa mort, en 1554, car le malheureux duc ne fut pas enseveli selon sa condition. Suite à l'invasion de la Savoie par les armées françaises et bernoises en 1536, Charles II avait vécu dix-sept ans en exil au sein de son propre duché, ses tentatives pour récupérer ses États par voie diplomatique restant vaines. Pour sensibiliser Charles Quint à sa cause, il avait envoyé en 1545 à la cour impériale le seul membre de sa famille encore vivant, son fils Emmanuel-Philibert, tandis qu'il avait fait de Verceil sa résidence principale. Le train de vie du duc y était très modeste. Sans cour, sans armée, sans argent, sans famille, il n'était entouré que de quelques serviteurs. Il y mourut le 16 août 1553, probablement d'une attaque d'apoplexie<sup>127</sup>.

Le décès d'un puissant, même déchu, suscitait à cette époque inévitablement des soupçons d'empoisonnement ou de violence. Emmanuel-Philibert, alors en Flandre, ordonna donc une enquête sur

126. Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, 262-6.

127. G. Claretta, «Relazione della morte di Carlo III duca di Savoia», *Rivista contemporanea nazionale italiana*, anno XVI, LII/172 (marzo 1868), 420-5; L. Cibarraro, *Origini e progressi delle istituzioni della Monarchia di Savoia*, I, Turin 1854, 146.



les circonstances de la disparition de son père. Cette investigation nous permet non seulement de connaître les détails sordides de l'agonie du duc, mais nous apprend aussi que, sitôt son décès constaté, ses serviteurs pillèrent les maigres biens qui lui restaient, allant jusqu'à emporter le drap de soie qui couvrait sa dépouille et à arracher le collier de l'Ordre de l'Annonciade qu'il portait à son cou<sup>128</sup>.

Il faut dire que nulle autorité ne remplaçait concrètement celle du défunt, le successeur du duc se trouvant alors bien loin; en outre, Charles II était parvenu à un tel état de dénuement qu'il est tout à fait probable que ses familiers n'aient reçu qu'incomplètement leurs gages; enfin, la guerre faisait rage en Piémont et s'approchait dangereusement de Verceil, qui fut d'ailleurs envahie par les Français trois mois plus tard. Pour preuve de cette débandade, le corps du duc fut mené à la cathédrale sans aucune cérémonie<sup>129</sup>.

Le temps et l'argent manquaient pour rendre au duc de Savoie les derniers honneurs, à tel point d'ailleurs qu'un épaïs mystère entoure la sépulture de Charles II. Si l'on sait que la dépouille du duc fut, peu après sa mort en 1553, déposée à la cathédrale Saint-Eusèbe de Verceil, on perd ensuite complètement sa trace pendant 84 ans. On ne trouve ainsi nulle mention du tombeau de ce duc jusqu'en 1637, date à laquelle on retrouve enfin le cercueil de Charles II en un lieu pour le moins surprenant: sur une armoire de la sacristie de cette église.

Comment expliquer cet étrange emplacement? Même si Charles II mourut abandonné de tous, dans un grand dénuement et en pleine guerre, il demeure peu plausible que l'on ait oublié de l'enterrer pendant près de huit décennies. Selon toute vraisemblance, Charles II dut être enseveli à la va-vite immédiatement après sa mort. Une hypothèse peut être proposée d'après quelques jalons de l'histoire de la cathédrale: en 1570, le cœur de Saint-Eusèbe fut démoli pour être reconstruit à neuf; en 1609, les ossements d'Amédée IX — lui aussi enterré dans cette église — furent transférés dans une chapelle<sup>130</sup>; le 7 octobre 1637, le duc de Savoie Victor-Amédée I<sup>er</sup> mourut à Verceil et fut enterré dans la cathédrale du lieu<sup>131</sup>. Le document nous

128. Dans le cadre de cette enquête, le barbier de Charles II, principal témoin de la mort du duc, rédigea le 30 août 1553 une déposition publiée par Claretta, «Relazione», 427-30.

129. *Ibid.*, 430; Cibrario, *Origini e progressi*, 147.

130. G. Chicco, *Memorie del vecchio duomo di Vercelli, sua demolizione e successiva ricostruzione*, Verceil 1943, 10, 29, 36-7.

131. S. Foa, *Vittorio Amedeo I*, Turin 1930, 284-7.

ayant permis de retrouver la trace de la dépouille de Charles II est postérieur de quelques semaines seulement à ces dernières funérailles.

On peut donc supposer que le cercueil de Charles II fut exhumé en même temps que celui d'Amédée IX lors des travaux de 1570. La cathédrale resta en chantier plusieurs années: on se préoccupa surtout de la dépouille du duc en odeur de sainteté, Amédée IX, celle du duc déchu, Charles II, apparaissant comme secondaire. La réputation de sainteté d'Amédée IX avait donné à ses restes valeur de reliques: toute l'attention était focalisée sur le tombeau de ce souverain, qui sera d'ailleurs béatifié en 1677, et la dépouille de Charles II en pâtit certainement.

Ce n'est que lors des funérailles de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, en 1637, que l'on réalisa qu'il y avait un problème, et que l'un des maillons — peut-être pas le plus prestigieux, mais un maillon tout de même — de l'antique maison de Savoie reposait sur une armoire. Depuis quand au juste? Quatre-vingt-quatre ans, soit la date de sa mort? Soixante-sept ans, soit le début des travaux? Vingt-huit ans, soit la date du transfert du corps de son prestigieux prédécesseur? Ou plus récemment? Nous ne saurions trancher. Toujours est-il que ce fut une princesse étrangère, Christine de France, qui redonna à Charles II un semblant de dignité.

Les Archives d'État de Turin renferment un document rédigé par, le conseiller d'État Francesco Buronzo, qui fut témoin oculaire du transfert de la dépouille du duc<sup>132</sup>. Ce rapport affirme que le 25 novembre 1637, sur ordre de la duchesse Christine de France, veuve du duc de Savoie Victor-Amédée I<sup>er</sup>, le gouverneur de Verceil se rendit en compagnie d'autres notables à la cathédrale Saint-Eusèbe de la ville. Dans la sacristie, ils trouvèrent «sur une armoire de noyer le cercueil contenant le cadavre de feu le sérénissime Charles, duc de Savoie»<sup>133</sup>. Un sergent d'artillerie et ses hommes descendirent la bière et furent chargés de l'ouvrir. Le premier cercueil, hermétiquement cloué, était en peuplier noir: il en renfermait un deuxième, fait du même bois, dont les jointures étaient enduites de poix. Ce cercueil en contenait un troisième, de plomb cette fois,

132. AST, Corte, Cerimoniale, Funerari, mazzo 1, n° 18. Ce rapport est publié par Claretta, «Relazione», 426-7.

133. *Ibid.*: «[...] et nella sacristia minore in capo della quale sopra un credenza di noce si trova la cassa col cadavere del fu serenissimo Carlo duca di Savoia».

sur lequel était gravé « 1553 alli 16 agosto a hore sci e mezza di notte Carolus secundus Dux Sabaudiae ». On procéda à l'ouverture du cercueil de plomb pour constater que la partie du corps allant de la tête à la taille du duc était « informe », mais que les jambes étaient « encore fermes et résistantes au toucher »<sup>134</sup>.

Les cercueils successifs furent refermés et le corps du duc fut alors transporté dans la chapelle où reposait Amédée IX de Savoie pour y être enseveli. Pour toute cérémonie, on plaça sur le cercueil une pièce de velours noir ornée d'une croix blanche<sup>135</sup>. Les funérailles de Charles II avaient décidément été les moins onéreuses de toute l'histoire de la maison de Savoie.

Cet épisode est d'autant plus frappant que c'est précisément dans la même cathédrale qu'Amédée IX – bénéficiaire en 1473 des plus somptueuses funérailles que la Savoie ait connu jusqu'alors – que Charles II fut si modestement enterré. Les deux souverains finirent d'ailleurs par reposer côte à côte. Cet exemple illustre à quel point le cérémonial était bien souvent régi par la raison d'État. Les funérailles d'Amédée IX, dans un contexte de tensions successorales, étaient lourdes d'implications politiques; celles de Philippe de Savoie-Nemours étaient pour leur part sous-tendues par la nécessité d'affirmer la naissance d'une branche cadette; celles de Charles II n'étaient que celles d'un vieil homme, n'ayant plus de duc que le titre.

### Conclusion

Les quelques exemples évoqués au cours des pages précédentes illustrent la tension perpétuelle entre tradition et innovation qui caractérise le cérémonial de cette époque. À n'en pas douter, en 1473, les organisateurs des secondes funérailles d'Amédée IX s'étaient inspirés de l'*ordo* rédigé près de 100 ans auparavant pour l'offrande chevaleresque pratiquée aux obsèques d'Amédée VI, tout en l'adaptant au goût du jour. Le rituel de l'offrande était entre temps passé de mode, mais il retrouvait là son actualité pour signifier à tous la légitimité du jeune duc Philibert I<sup>er</sup>.

134. *Ibid.*: « [...] dentro si quella si son vedure le ossa di seremissimo signore Duca Carlo, cioè dalla meta verso il capo senza forma, et l'altra metà ancor ferma et soda resistendo etiendo al tatto ».

135. *Ibid.*

Pendant les 50 années suivantes, l'offrande chevaleresque disparut du cérémonial savoyard, jusqu'aux funérailles de Philippe de Savoie-Nemours en 1534. Les temps avaient encore changé et si ces pratiques étaient alors à nouveau en vogue<sup>136</sup>, on ne peut s'abstenir de remarquer qu'elles solennisaient admirablement la mort du fondateur de la dynastie des Savoie-Nemours, enterré comme un souverain plutôt que comme un cadet.

Au cours de ces décennies, le rituel avait évolué. On remarque tout d'abord qu'il s'orientait vers une certaine simplification: les dizaines de chevaux et d'objets offerts au XIV<sup>e</sup> siècle avaient décliné au cours du XV<sup>e</sup> siècle, limités par les *Statuta Sabaudiae* promulgués par Amédée VIII, pour finalement se muer, au XV<sup>e</sup> siècle, en un seul exemplaire de chaque pièce. Leur efficacité symbolique n'en était pas moindre pour autant. On constate aussi la distillation progressive, au sein du cérémonial savoyard, d'éléments que d'autres maisons princières, à commencer par la Bourgogne, avaient emprunté au rite royal: le dais, le chapeau ducal ou les cris rituels. Souvent des adoptions timides et tardives: la Savoie, cour périphérique, suivait les innovations cérémonielles avec un certain retard.

Soulignons enfin les variations quant à la pièce d'honneur la plus chargée de sens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, à savoir l'épée. Apothéose des offrandes précédentes, cette arme se fonda dans la masse des autres objets présentés à l'offrande de Philippe de Savoie-Nemours en 1534, à tel point qu'elle n'est pas même sortie de son fourreau. La souveraineté du défunt – et de son successeur – n'est alors plus manifestée par l'emblème ultime de la chevalerie, l'épée, mais par un symbole que l'on qualifierait de plus 'étatique': un pennon aux armes de Genevois, qui avait le mérite d'exposer bien plus clairement à l'assistance ce qui était alors en jeu.

Le premier comte de Genevois de la maison de Savoie, fondateur d'une nouvelle dynastie, choisissait de se faire enterrer dans la nécropole abritant les corps des anciens seigneurs du lieu: la transmission du pouvoir était signifiée jusqu'à la redondance par les cris rituels ainsi que par les mouvements du drapeau aux armes du comté, affirmant ainsi la légitime souveraineté de son fils. Car c'est avant tout de cela dont il s'agissait: en cette fin de Moyen Âge, dans une Savoie

136. Pour un exemple parmi d'autres, voir celui des ducs d'Orléans-Longueville étudié par Chatenet, « Riteux triomphes », 225-46.

instable, le faste du cérémonial funéraire donne bel et bien l'impression de dépendre directement de la nécessité à justifier la légitimité de l'héritier.

Tabl. 1 – LA COMPOSITION DE L'OFFRANDE CHEVALERESQUE  
DES PRINCES DE SAVOIE (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLES)

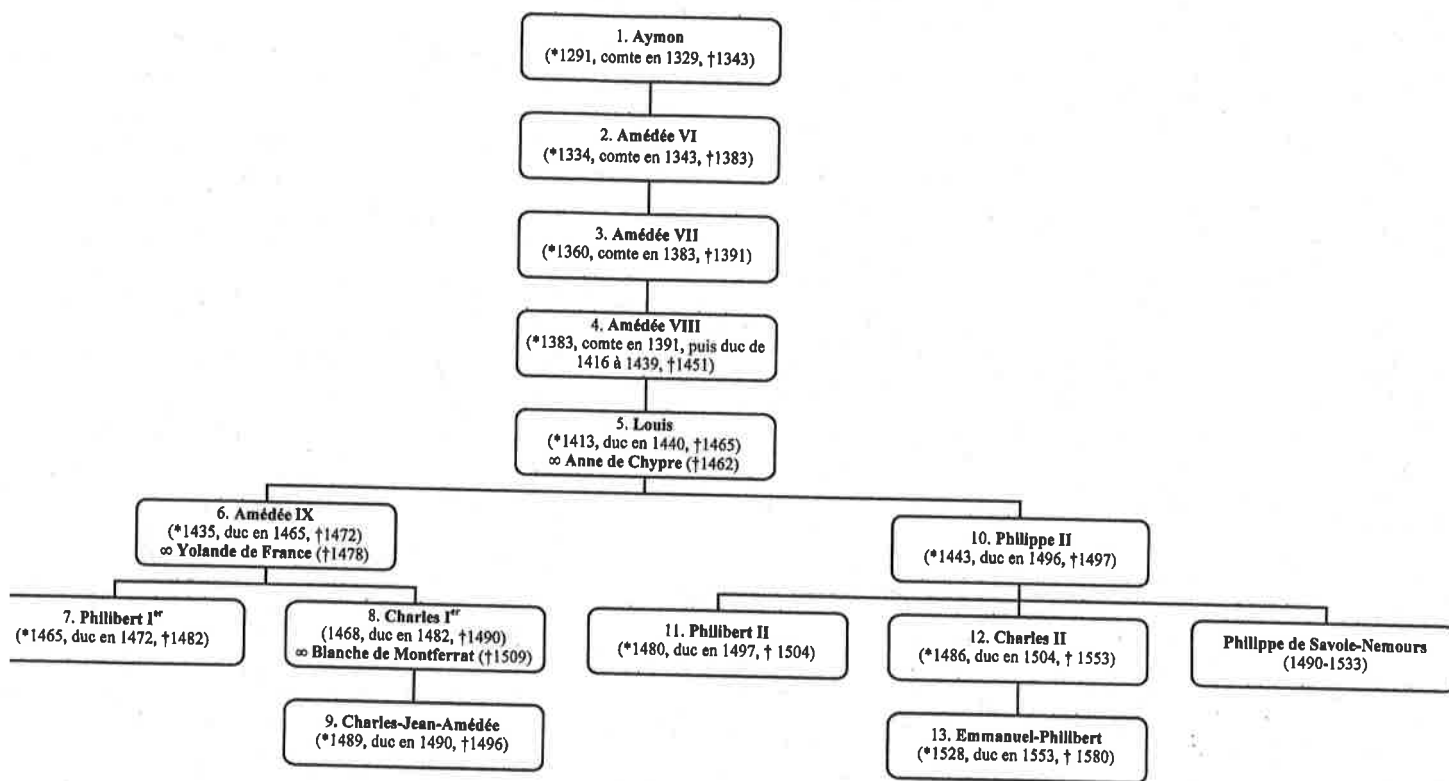
	Amédée VI de Savoie (1383)	Amédée VII de Savoie (1391)	Louis et Amédée IX de Savoie (1473) <sup>137</sup>	Philippe de Savoie-Nemours (1534)
Bannière de Notre Dame	X	X	X	
Bannière de saint Georges	X	X	X	
Bannière de saint Maurice	X	X	X	
Bannières diverses	X	X	X	
Guidon			X	X
Étendard aux couleurs et devises du défunt			X	X
Pennon	X	X	X	X
Cotte d'armes			X	X
Écu de joute	X		X	X
Écu de saint Georges			X	
Écu de saint Maurice			X	
Heaume	X	X	X	X
Heaumes de saint Georges			X	
Heaumes de saint Maurice			X	
Épée brisée	X			
Épée coupant			X	

137. S'il ne fait aucun doute que la mémoire de Louis et Amédée IX de Savoie fut honorée simultanément ensemble à Yvercel, la comptabilité ne permet pas de déterminer avec certitude si ce fut simultanément ou l'un après l'autre. Dès lors, il est difficile de déterminer quels objets furent confectionnés pour l'un ou pour l'autre duc.

	Amédée VI de Savoie (1383)	Amédée VII de Savoie (1391)	Louis et Amédée IX de Savoie (1473)	Philippe de Savoie-Nemours (1534)
Épée ne coupant pas			X	
Épée tenue par le manche, pointée vers le ciel	X			
Épée dans son fourreau				X
Éperons				X
Chevaux	19	23	10 et 10	1
Quatre chevaliers en noir	X	X	X	
Collier de l'Ordre de chevalerie 138	X		X	X
Chapeau ducal				X
Manteau de l'Ordre de chevalerie				X
Collier de l'Ordre représenté sur des objets		X	X	X
Croix de Savoie	X	X	X	X
Devise personnelle			X	X
Façon		X	X	
Initiales			X ('A' et 'Y')	

138. L'Ordre de chevalerie de la maison de Savoie porta successivement les noms d'Ordre du Collier et, dès 1518, d'Ordre de l'Annonciade.

Tabl. 2 – TABLEAU GÉNÉALOGIQUE



3: La numérotation indique l'ordre d'accession au trône. Les épouses ont été intégrées quand elles sont mentionnées dans la présente étude. Pour plus d'informations sur ces souverains, nous renvoyons aux notices qui leur sont consacrées dans le *DBI* et aux pistes bibliographiques qu'elles proposent.

ABSTRACT

The aim of this paper is to show how the funerals of the counts and dukes of Savoy evolved in the long term, starting from the XIV<sup>th</sup> century, then focusing on the period between the middle of the XV<sup>th</sup> century and the 1530s.

Particular emphasis is given to the role played by the prince's body in funerary rituals and in the transfer of power process (two-stage funeral, chivalric offering ceremony, ritual proclamations).

Thalia Brero – Eva Pibiri  
 Université de Lausanne  
 Thalia.Brero@unil.ch  
 Eva.Pibiri@unil.ch